

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET
N°2026/084
FINANCES LOCALES (7.5)
Subventions Mi-Carême

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260520-2026__84-DE

S²LOW



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,
Mme SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Les festivités de la Mi-Carême se sont déroulées du vendredi 27 au dimanche 29 mars 2026.

Après avoir décidé de réinventer en 2024 ce moment majeur de la vie hazebrouckoise en s'appuyant sur les temps forts des traditions communales, de moderniser le cortège historique et d'y inclure les associations qui souhaitent participer au cortège, moment clé de ces festivités ; pour cette édition 2026, la Ville a souhaité continuer à inclure les associations sur toute la durée des festivités. A cet effet, un classement des chars et groupes à pied présents sur le cortège a été mis en place. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Afin d'accompagner et de soutenir financièrement les associations qui ont participé aux festivités de la Mi-Carême (Candidat à l'élection au Seigneur Roland, Fête à Roland, Chasse aux noix, Cortège de la Mi-Carême), une subvention exceptionnelle de 10 800 € pourrait être accordée comme suit :

- 500 € pour l'association dont le candidat a été élu Seigneur Roland (1),
- 300 € pour les associations qui sont intervenues au cours du week-end (2),
- 500 € pour les associations qui auront aménagé un char pour le cortège de mi-carême et qui sont intervenus plusieurs reprises au cours du week-end (1),
- 400 € pour les associations qui auront aménagé un char pour le cortège de mi-carême et qui auront à participer à l'achat et à la conception de costumes (9),
- 300 € pour les associations qui auront participé à pied au cortège de mi-carême à l'achat et à la conception de costumes ou participer sur le week-end (12),
- Pour le classement du cortège (chars et groupes à pied) :
 - o 600 € pour les premiers de chaque catégorie (2),
 - o 300 € pour les deuxièmes de chaque catégorie (2),
 - o 100 € pour les troisièmes de chaque catégorie (2).

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative ;

Considérant que les associations concernées participent bien au développement d'actions d'intérêt public local ;

Considérant que les associations retenues participent au rayonnement de la Ville ;

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'accorder les subventions suivantes :
 - o Association qui a présenté le Seigneur Roland élu :
 - Triathlon Club Hazebrouckois 500 €
 - o Liste des associations qui sont intervenues à une seule reprise sur le week-end :
 - Chorale Chanteflandre 300 €
 - Le Cercle de Galab Khérû 300 €
 - o Liste des associations qui sont intervenues à plusieurs reprises sur le week-end :
 - Société des Cors de Chasse d'Hazebrouck « La St Hubert » 500 €

CORTÈGE DE LA MI-CARÊME

Liste des associations avec un char :

- Association Mémoire de l'Abbé Lemire 400 €
(en partenariat avec l'association des Jardins ouvriers d'Hazebrouck)
- Gym Haz 400 €
- Sporting Club Hazebrouck 400 €
- Handball Hazebrouck 71 400 €
- Centre d'Animation du Nouveau Monde 400 €
- Bouge Toi 400 €
- Centre d'Activités Jean Jaurès 400 €
- Comité des Fêtes de la Rue de Merville 400 €
- Association Sportive des Cheminots 400 €

Liste des associations – groupes à pied :

- Ghilde et Confrérie Saint Sébastien	300 €
- Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais	300 €
- Spor'Adapt	300 €
- Centre Socio-Éducatif	300 €
- APE de l'école Ferdinand Buisson Lamartine	300 €
- Triathlon Club Hazebrouck	300 €
- Les Dormantes	300 €
- Olympique Athlétisme Hazebrouckois	300 €
- Edgar le Forain	300 €
- Phobies Scolaire Association Hazebrouckoise	300 €
- École maternelle Pasteur	300 €
- Association des parents d'élèves de l'école catholique	
Abbé Lemire APEL ECAL	300 €

CLASSEMENT CORTÈGE DE LA MI-CARÊMEChars

1. Gym Haz	600 €
2. Bouge toi	300 €
3. Centre d'Animation du Nouveau Monde	100 €

Groupes à pied

1. APE de l'école Ferdinand Buisson Lamartine	600 €
2. Spor'Adapt	300 €
3. Triathlon Club Hazebrouck	100 €

- de préciser que ces dépenses sont inscrites au budget de la commune (chapitre 65, sous l'article 65748 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé »),

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux opérations comptables relevant de la présente délibération et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :


**à L'UNANIMITÉ
(35 voix pour)**


**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME


Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,


Amaël BRIFFAUT



**Le Maire
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL

